

**LES VILLAGES FORTIFIÉS ET LEUR ÉVOLUTION**  
*Contribution à l'histoire du village en Auvergne*  
**CHOIX DE DOCUMENTS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES**  
 Collection *Les Forts villageois*, numéro 2

**Gabriel FOURNIER**

**Notices au fascicule 2 (département du Puy-de-Dôme : A-C)**

**p. 6 – PROLÉGOMÈNES**

*Ajouter à la fin du premier paragraphe :*

*À propos de la microhistoire ajouter les références bibliographiques suivantes :*

- GINZBURG (C.) et PONTI (C.), La microhistoire = *le Débat*, décembre 1981, p. 133 et suiv.
- REVEL (J.), L'histoire au ras du sol, préface à LÉVI (G.), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, 1989.
- *La leçon de méthode de Carlo Ginzburg*, entretien avec Carlo Ginzburg = *L'Histoire*, janvier 2011, n° 360, p. 8-15.

**p. 47 – AUGEROLLES**

*Ajouter à la fin de 2.- Le plan :*

La maison forte, identifiable sur la carte postale des environs de 1910, a été restaurée et très remaniée. Elle forme avec l'église et l'ancien cimetière un petit quartier facile à mettre en état de défense. L'église, qui conserve des vestiges romans (en particulier le chœur) a été reconstruite à l'époque gothique : les combles de la nef semblent avoir été surélevés pour être utilisés comme refuge.

**p. 48 – AULNAT**

*Ajouter un nouveau paragraphe :*

**2bis.- 1406.-Mention des fossés**

*En 1406, Louis du Peschin, chevalier, seigneur de Saint-Beauzire, conclut une transaction avec le chapitre cathédral au sujet de donations faites par Géraud et Jean Chauchat (au début du XIV<sup>e</sup> siècle), dont il était l'héritier. Parmi celles-ci figurait un cens de seize setiers de froment assis sur un moulin situé « in loco Alniaci et prope fossata dicti loci » (3 G, arm. 12, sac F, c. 15).*

**p. 51 – AURIÈRES :** *voir photographie dans le fascicule 6, p. 8.*

**p. 53 – BANSAT**

*Remplacer le paragraphe relatif au plan et à la topographie par le développement suivant :*

**Le plan**

*L'église, les bâtiments du prieuré et ce qui paraît être d'anciennes loges sont inscrits dans une enceinte quadrangulaire flanquée de tours d'angle : les parcelles*

bâties se prolongent par un lotissement régulier, qui marque vraisemblablement l'emprise des fossés. L'église conserve d'importants vestiges de fortification : elle a été surélevée sur toute sa longueur ; cet étage supérieur était défendu par des meurtrières et des échauguettes ; d'autres échauguettes couronnent les angles de la façade.

Le château, siège du fief des seigneurs laïques, dont la lignée est bien attestée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (REMACLE, t. 1, col. 88-89), est un édifice flanqué de deux tours d'angle, incrusté dans l'angle nord-est de l'enceinte qui protégeait le prieuré. Il ouvre sur une cour délimitée par des bâtiments agricoles et qui se prolonge en direction de l'est par une grande parcelle rectangulaire, close de murs : les tours qui soulignent les angles donnent à cet espace une apparence de basse-cour fortifiée, mais appartiennent plus vraisemblablement à l'aménagement paysager des dépendances du château moderne.

#### **p. 60 – BESSE**

Ajouter après la première phrase :

**La présence des Latour à Besse est attestée avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle par la donation de Géraud de Latour (« Geraldus, miles, de castro qui vulgariter nominatur de la Tur »), qui, sous l'épiscopat de Durand (1075-1095), céda à Cluny des droits qu'il possédait sur la moitié de l'église de Besse (« medietatem in ecclesia de Becia ») (BALUZE, t. 1, p. 263 ; t. 2, p. 483).**

#### **p. 65 – BILLOM**

Introduire à sa place chronologique, après la mention de la charte de franchises, la phrase suivante :

**Dans les mêmes années, l'évêque obtint la protection du Capétien : en 1194, Philippe Auguste, dans le cadre de sa politique d'extension de l'influence royale en Auvergne, manda à ses prévôts et baillis de défendre les biens et les droits de l'église de Billom, qui était sous sa protection et sa garde (Recueil des actes de Philippe Auguste, t. 5, n° 1845, p. 28).**

#### **p. 68 – BONNEBAUD (commune de Saint-Pierre-le-Chastel)**

Historique à introduire à sa place :

**En 1220, le seigneur de Pontgibaud, Dalmas, reconnu tenir en fief de l'évêque son château patrimonial, dont Bonnebaud semble avoir été une dépendance (SÈVE, p. 47).**

**Après avoir été au XIV<sup>e</sup> siècle le château éponyme d'une famille seigneuriale, Bonnebaud passa, par mariage, en 1406, aux Chauvigny, seigneurs de Blot : dans les années 1432-1433, Dauphine de Bonnebaud, veuve de Jean de Chauvigny, seigneur de Blot, fit dresser un terrier de la seigneurie (J 1021, en déficit).**

**Dans le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle, alors que Hugues de Chauvigny était sénéchal d'Auvergne, la seigneurie de Bonnebaud était aux mains de son frère Martin : en 1467, ce dernier figura, lors d'une « montre » parmi les hommes d'armes présentés par son frère le sénéchal. Après la mort de Hugues de Chauvigny (1469), un de ses fils, Louis s'empara du château de Bonnebaud aux dépens de son oncle Martin et, par la suite, dans le cadre du règlement de cet incident, le château fut vendu à Antoine de Langeac (vers 1471-1479) et resta ensuite dans cette famille jusqu'à la Révolution (ASTOR, p. 52-57).**

**Antoine de Langeac, fils cadet de Jean (ce dernier fut sénéchal d'Auvergne, 1418-1453 : prédécesseur de Hugues de Chauvigny), fit une carrière ecclésiastique, en**

**succédant à son oncle Pons dans les deux dignités de prévôt du chapitre de Brioude et d'abbé du chapitre de Clermont, aux environs de 1456 (ASTOR, p. 46-52). En 1488, les nobles et roturiers tenant des fiefs ayant été convoqués à Montferrand pour faire aveu et dénombrement, Antoine de Langeac se présenta comme seigneur de Bonnebaud : il reconnut 200 livres de rente et était tenu de fournir un homme d'armes et un brigandinier (ASTOR, p. 58). C'est à lui qu'on attribue le pavage de galets de l'église Saint-Julien de Brioude : il mourut vers 1512 (ASTOR, p. 41-45).**

ASTOR (C.), Découvrir un commanditaire de l'église Saint-Julien de Brioude : le prévôt Antoine de Langhac = *Almanach de Brioude*, 2008, p. 41-78.

## **p. 76 – BRION**

*Ajouter à la fin de la notice :*

En 1347, Maurin, seigneur de Brion, avait des difficultés financières qui l'obligèrent à emprunter et à vendre des éléments de son patrimoine. En dépit de cette situation, il acheta à un prêtre le domicile que celui-ci possédait dans le village de Brion, avec l'exploitation agricole qui en dépendait. Le tout relevait de la censive du seigneur de Brion. La maison, entre une grange et une autre maison, confinait au fossé du château intérieur (*quoddam hospitium cum suis domibus juribus et pertenciis in dicta villa de Breo, pertinens movens de dominio et censiva ejusdem militis, situm in dicta villa de Breo juxta valatum castris de Breo ab una, et grangiam Guillelmi Cachau ( ?), et hospitium Guillelmi Cachaneuf ( ?) ab alia*) (5 E0 1335, fol 26).

Autrement dit, le texte confirme la présence d'un quartier habité, dont les bâtiments, accolés au fossé du château intérieur, avaient été concédés par le seigneur moyennant le paiement d'un cens. Les vestiges, sous forme d'une couronne de cavités, en sont encore bien visibles sur le terrain et sur les photographies aériennes, à l'intérieur de la grande enceinte, qui fait le tour de la butte à mi-pente et délimitait la basse-cour.

Mais, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le seigneur, en dépit de la crise qu'il traversait, mais qu'il pouvait espérer être momentanée, semble avoir voulu profiter d'une opportunité (la mise en vente d'une maison), pour dégager et améliorer les abords de son château, soit pour des raisons de confort, soit pour des raisons militaires. Tout donne à penser que cette opération foncière doit être replacée dans le cadre d'un projet de transformation du village castral qui, d'abord groupé sur le sommet de la butte autour du château, a été déplacé et installé au pied du relief, éclatant en plusieurs quartiers. Une évolution comparable est attestée au début du XVI<sup>e</sup> siècle à Murol (cf. notice *Murol*).

## **p. 80 – BROC (Le) : la commanderie de Chauliat**

Chauliat, siège d'une commanderie d'Hospitaliers, mentionnée en 1315 (terrier, *archives départementale du Rhône*, 48 H 2389) et en 1373 (*archives du Vatican* enquête pontificale sur l'ordre des Hospitaliers), sur l'emplacement d'un ancien village carolingien, était un écart dans la plaine au pied du château du Broc. Au début du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle, le seigneur du Broc (et du Breuil) passa avec le chapitre de Saint-Germain des accords au sujet des limites de leurs justices respectives : en 1426, un accord eut pour objet les limites du domaine de Blanède (*archives départementales de la Haute-Loire*, Inventaire des archives du chapitre de Brioude, fol. 230 v°, 25<sup>e</sup> layette) ; en 1431, un autre porta plus spécialement sur

celles qui séparaient les seigneuries du Breuil et de Saint-Germain : une borne plantée sans doute à cette occasion est conservée (*archives départementales de la Haute-Loire*, Inventaire des archives du chapitre de Brioude, fol. 228, 16<sup>e</sup> layette ; FOURNIER (G.), 2007, p. 70-71 : sur une des faces figure le buste de saint Julien, avec un bras armé d'une épée, symbole de son martyr).

La commanderie fut mise en état de défense au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Le commandeur, sans doute estimant le fort villageois du Broc insuffisant et aussi par souci de prestige (la plupart des commanderies de l'Auvergne avaient été fortifiées : Charbonnier, la Sauvetat, Olloix, Cheynat), prit l'initiative de fortifier son établissement, sans en demander l'autorisation au seigneur du Broc, qui protesta en tant que seigneur haut justicier. Un accord fut conclu à ce sujet en 1460 (Inventaire de 1742 des titres de la commanderie à Montchamp, conservés à Brioude, *archives départementales du Rhône*, 48 H 2385, n° 2). Au XVII<sup>e</sup> siècle, la commanderie se présentait comme une maison forte, protégée avec ses dépendances par des fossés (AGOSTINO, p. 100-102 : l'accord n'est connu que par une analyse). La chapelle est ornée de peintures attribuées au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

AGOSTINO (L. d'), Un établissement des Hospitaliers de Saint-Jean : la commanderie de Chauliac (Le Broc, Puy-de Dôme) = *Châteaux du moyen âge, de l'étude à la valorisation. Auvergne, Velay et autres exemples régionaux*. Actes du colloque du Puy-en-Velay, 3-5 juin 2004, 2008, p. 93-109.

### **p. 83 – CÉBAZAT**

*Ajouter à sa place chronologique :*

**1bis.- 1458.-**Arbitrage entre des membres de la famille Gayte, seigneurs de Nohanent, d'une part, et Antoine Roche, seigneur de Tournoël, et Louise de Lafayette, sa mère, dame de Cébazat, d'autre part, au sujet de la délimitation des terres de Cébazat, Tournoël et Nohanent (PICOT, 2012).

PICOT (J.), Justice, délimitation du territoire et bornes seigneuriales en Auvergne au XV<sup>e</sup> siècle (édition de textes) = *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2012, p. 37-52.